



HAL
open science

Entre Foix et Carcassonne : les origines de la seigneurie des Trencavel au nord-ouest de l'Ariège (XIe-XIIe siècles)

Hélène Débax

► **To cite this version:**

Hélène Débax. Entre Foix et Carcassonne : les origines de la seigneurie des Trencavel au nord-ouest de l'Ariège (XIe-XIIe siècles). Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, 1999, p. 81-96. hal-03302308

HAL Id: hal-03302308

<https://hal.science/hal-03302308>

Submitted on 20 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

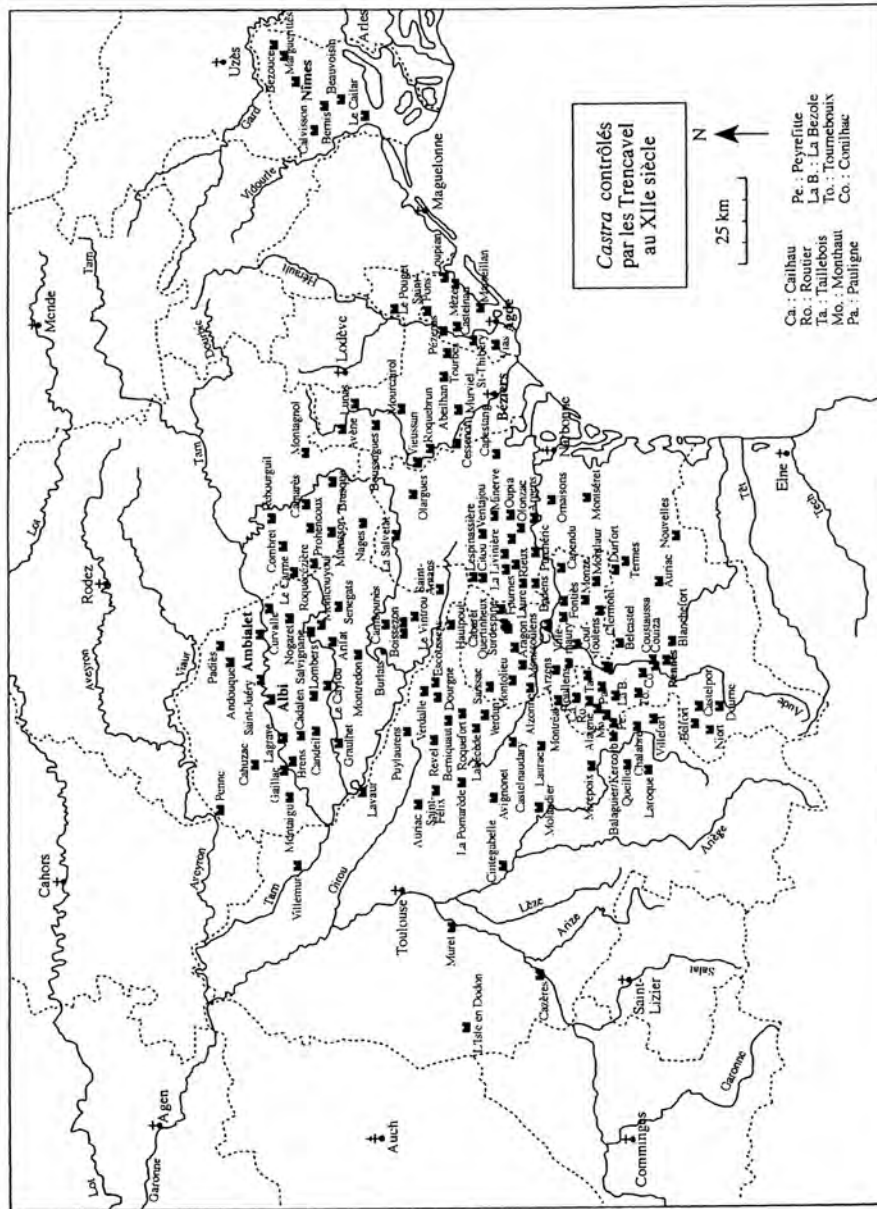
Entre Foix et Carcassonne : les origines de la seigneurie des Trencavel au nord-ouest de l'Ariège (XIe-XIIe siècles)

HÉLÈNE DÉBAX

(UNIVERSITÉ TOULOUSE II-LE MIRAIL)

Les Trencavel, qui sont vicomtes de Carcassonne, Razès, Albi, Béziers, Agde et Nîmes, contrôlent au XIIe siècle un certain nombre de châteaux au nord-ouest de l'actuel département de l'Ariège : Mirepoix, Kercorb-Balaguier, Queille, Laroque, Chalabre, Villefort. D'où tiennent-ils cette seigneurie ? Pour tenter de comprendre la répartition des dominations et les luttes entre ces vicomtes et les comtes de Foix, il faut débrouiller la complexe histoire politique du XIe siècle, avant et après les années 1060-1070, qui voient l'extinction de la dynastie des comtes de Carcassonne dont sont issues les deux lignées qui nous intéressent ici⁽¹⁾.

(1) La présente étude est tirée en grande partie de notre thèse de doctorat sur les *Structures féodales dans le Languedoc des Trencavel*, Université Toulouse II-Le Mirail, 1997 (dactylographiée), à paraître en 2001 aux Presses Universitaires du Mirail, dans la collection Tempus, sous le titre *La féodalité méridionale*.



Jusque dans les années 1060, les Trencavel ne sont que vicomtes d'Albi et de Nîmes. Ils n'ont pas ou peu de relations avec les comtes de Foix, ou du moins rien n'en a été conservé. Les voisins de ceux-ci au nord et à l'est sont alors les diverses branches de la famille comtale de Carcassonne qui domine en Razès et en Comminges⁽²⁾. Après 1060, les Trencavel entrent en scène et deviennent les principaux interlocuteurs et adversaires. Le vicomte Raimond Bernard a en effet épousé Ermengarde, fille et sœur de comte, et est devenu vicomte de Carcassonne et Razès (de même que de Béziers et d'Agde)⁽³⁾. Ces deux périodes ne nous intéresseraient pas, ou d'un point de vue purement anecdotique, si elles n'étaient que des affaires de reconstitutions généalogiques et de succession. Nous tenterons ici de montrer qu'elles recouvrent en fait deux époques de l'histoire politique du Languedoc.

Les comtes jusqu'aux années 1060

Jusqu'au milieu du XI^e siècle, dans la région qui nous intéresse, c'est-à-dire la partie montagneuse entre les vallées de l'Ariège et de l'Aude, le pouvoir est exercé par la famille comtale de Carcassonne. Cette lignée est issue d'un couple qui apparaît au milieu du Xe siècle, Arnaud et Arsinde. L'ancienne dynastie comtale wisigothique, descendant de Bellon (comte carolingien de Carcassonne, mort vers 812), s'est éteinte avec Acfred qui disparaît des sources en 934⁽⁴⁾. Nous sommes donc face à une solution de continuité dans la généalogie comtale, et il serait bien hasardeux en l'état actuel des connaissances de proposer une identification des origines des nouveaux venus à la tête du comté⁽⁵⁾.

(2) Voir le tableau généalogique de la famille des comtes de Carcassonne, p.000.

(3) Voir le tableau généalogique de la famille Trencavel, p. 000.

(4) Sur sa parenté avec les comtes d'Auvergne, ducs d'Aquitaine, voir : C. Lauranson-Rosaz, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle, la fin du monde antique ?*, Les Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy en Velay, 1987.

(5) Arnaud a été considéré comme un comte de Comminges (C. Higounet, *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*, Toulouse, 1949, p. 26), comme un lieutenant des comtes de Toulouse (P. Ourliac, " L'origine des comtes de Comminges ", *Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, Paris, 1955, p. 319 ; et " Les grandes familles du Lézadois vers l'an mille ", *Pyrénées ariégeoises*, 37^e Congrès de la FSASLPG, 1983, p. 56-57), comme le descendant d'un vassal de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine (P. de Latour, " À propos de la comtesse Garsende ", *Annales du Midi*, 1997, p. 337-355). Arsinde, qui était traditionnellement considérée comme une descendante d'Acfred (hypothèse de C. Devic et J. Vaissete dans *l'Histoire générale de Languedoc*, reprise par C. Higounet, op. cit.), est maintenant vue comme un

Toujours est-il que leur fils Roger, dit le Vieux (mort vers 1012), dispose dans son testament vers 1002 des comtés de Carcassonne, Razès, Couserans, du tiers de celui de Comminges, de la viguerie de Sabartés, des châteaux de Foix, Saissac et Cintegabelle, du Volvestre, du Dalmazanés (vallée de l'Arize), du Podanaguès (vers Pamiers), de l'Agarnaguès (vers Garnac-Belpech dans l'Aude), d'une partie des pays de Kercorb et de Queille, et de quelques autres biens en Toulousain et Narbonnais⁽⁶⁾. Il faut rappeler que depuis le IXe siècle le Comminges et le pays de Foix font partie intégrante de l'ancien comté de Toulouse. Mais tout ce sud-ouest de l'ancien comté semble avoir échappé à l'emprise des comtes de Toulouse-Rouergue dès la fin du Xe siècle. Roger en l'an mil a établi un pouvoir fort sur tout le piémont pyrénéen, du Comminges au Carcassès, en passant par Foix et le Razès⁽⁷⁾. S'il a été un lieutenant des comtes de Toulouse, ou un de leurs alliés (à cause de sa mère ?), il semble s'en être rendu indépendant, peut-être à la suite de victoires militaires⁽⁸⁾.

membre de la famille comtale de Toulouse-Rouergue, probablement fille d'Ermenegaud de Rouergue (voir en dernier lieu : T. Stasser, " Autour de Roger le Vieux ", *Annales du Midi*, 1996, p. 171 et suiv.). Pour compléter ce tour d'horizon sur l'aggiornamento dont sont l'objet depuis une dizaine d'années les familles dirigeantes du Midi, il faut citer aussi : J.-P. Poly, " L'autre nom du comte Raimon ", *La Catalogne et la France méridionale autour de l'an mil*, Barcelone, 1991, p. 66-95 ; M. de Framond, " La succession des comtes de Toulouse autour de l'an mil ", *Annales du Midi*, 1993, p. 461-488 ; T. Stasser, " La maison vicomtale de Narbonne aux Xe et XIe siècles ", *Annales du Midi*, 1993, p. 489-507 ; C. Amado, *La famille aristocratique languedocienne. Parenté et patrimoine dans les vicomtés d'Agde et de Béziers*, thèse de doctorat d'État dactylographiée, Université Paris-IV, 1995 (à paraître).

(6) Texte conservé dans le cartulaire des Trencavel (CT, acte n° 111) édité dans l'Historie générale de Languedoc (tome V, col. 344).

(7) Il domine Rennes, Kercorb, Queille, Castelpenent et le Sabartés conjointement avec son frère Eudes (ibid.). Sur la géographie historique du comté de Foix : C. Pailhès, " Le jeu du pouvoir en comté de Foix avant et pendant la croisade contre les Albigeois ", *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1992, p. 113-158

(8) Il a battu vers 970-980 un comte de Toulouse inconnu : un poème annexé au récit de la translation des reliques de saint Hilaire nous dit que " le comte de Toulouse et les siens ont été mis en fuite et battus " (HGL, tome V, col. 265). Il a aussi à cette même époque livré bataille contre le comte de Cerdagne Oliba Cabreta, l'a vraisemblablement battu (HGL, tome V, col. 293), mais a peut-être perdu néanmoins à cette occasion le Donezan, qui appartenait au comté carolingien de Razès mais qui est dans le patrimoine de la famille comtale de Cerdagne au XIe siècle (voir P. Ponsich, " Le comté de Razès des temps carolingiens au traité de Corbeil ", *Études Rousillonaises*, 1989, p. 33-54).

Il affermit et étend son réseau d'alliances par de beaux mariages : peut-être a-t-il épousé une descendante des comtes de Melgueil⁽⁹⁾, il a marié sa fille Ermessinde au comte de Barcelone Ramon Borell, son fils Bernard à l'héritière du comté de Bigorre, Garsinde, son fils Raimond à une autre Garsinde, héritière des vicomtés de Béziers et d'Agde, vicomtés qui entrent alors dans le patrimoine familial.

Dans la première moitié du XI^e siècle, la lignée devient foisonnante, et difficile à cerner. Raimond étant mort jeune, avant son père, les grandes figures qui marquent cette première moitié du XI^e siècle sont Pierre, fils de Roger qui devint évêque de Gérone mais qui resta très actif en Languedoc, Bernard, un autre fils de Roger qui fut l'ancêtre des comtes de Foix par ses fils Roger et Pierre⁽¹⁰⁾, et surtout Pierre Raimond, comte de Carcassonne, petit fils de Roger le Vieux, avec sa femme Rangarde et son fils Roger.

Le partage de la vaste domination de Roger le Vieux fut alors à l'origine de conflits familiaux bien difficiles à décrypter. Roger avait pourtant fait un testament, où ses domaines étaient divisés en trois parts pour ses trois fils. Mais la mort prématurée de Raimond l'avait peut-être amené à prendre de nouvelles dispositions qui ne nous sont pas parvenues. Les héritiers semblent s'être entre-déchirés : dans les années 1020-1060 les accords bilatéraux se multiplient au sein de la famille comtale, qui apparaît comme un conglomérat de cousins. Tous ont des droits qu'ils se disputent, peut-être même militairement. Nous avons conservé une dizaine de ces accords, souvent non datés, ce qui complique les choses.

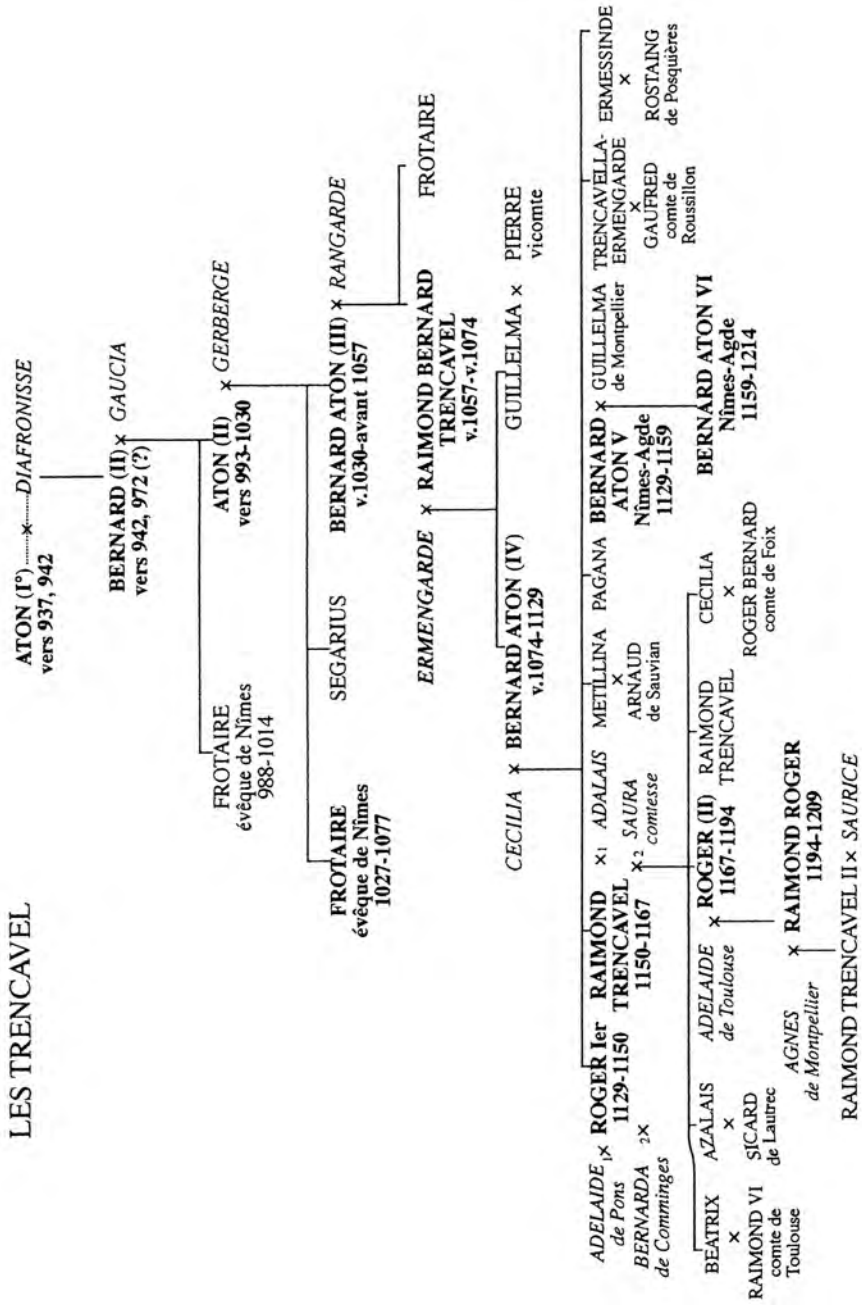
La région de moyenne montagne entre Limoux et Pamiers illustre bien cette absence de véritable partage territorial ; il n'y a pas de frontière au sens moderne du terme. Cette zone est divisée en petits pays qui semblent ballottés entre les diverses branches de la famille au gré des accords. En 1002, l'aîné Raimond, avec Carcassonne, obtint le Razès avec des droits sur Kercorb et Queille, le tiers du Comminges, Saissac, Cintegabelle et des droits sur Minerve. Bernard, avec Foix et le Couserans, reçut le Daumazan, le Podanaguès, l'Agarnaguès et la moitié de la forêt de Boulbonne. Le Volvestre fut partagé par moitiés entre les deux fils⁽¹¹⁾. Vers 1030-1050, l'accord entre Pierre évêque de Gérone et

(9) Selon T. Stasser, " Autour de Roger le Vieux ", op. cit.

(10) Roger Ier (mort vers 1064) et Pierre Bernard (mort vers 1070) dans la généalogie des comtes de Foix.

(11) Pierre, le troisième frère, futur évêque de Gérone, se vit léguer pour sa part tous les droits de nature ecclésiastique, abbayes et églises (texte cité à la note 6).

LES TRENCAVEL



Roger fils de Bernard mentionne bien l'Agarnaguès, mais aussi Dun (sur lequel on n'a rien avant), les deux moitiés de Boulbonne (Bernard n'en avait qu'une), Queille et Kercorb (qui avaient été dévolus à la branche aînée, à Raimond puis ses fils Pierre Raimond et Guilhem)⁽¹²⁾. Un inventaire de domaine d'un certain Roger non précisé (Roger Ier, Roger II, Roger III ?) nous donne la liste des biens et droits qui dépendent du Razès⁽¹³⁾ : sont cités entre autres le castrum de Laroque, Kercorb et le Kercorbès, le val d'Amour, Queille et son pays.

Tous ces accords, ces partages, ces serments témoignent cependant du mode de fonctionnement au sein de la famille. Tous les membres en sont dits comtes, sans précision géographique (il n'y a pas de comte de Carcassonne, de Razès, encore moins de Foix). Le patrimoine familial est plus ou moins partagé à chaque génération dès qu'un décès survient, selon un équilibre assez complexe. Tous ont des droits à Carcassonne, où que se trouve le centre de gravité de leur domination⁽¹⁴⁾. Tout cela révèle une organisation particulière de la dévolution du pouvoir. L'idée d'ancrer les comtes dans des ressorts géographiques est prématurée. Ils se disent comtes, tout court, car ils appartiennent à une famille comtale, aucun partage réel n'est bien assuré. De toutes façons, ce qu'ils se partagent, c'est le pouvoir sur des comtés, des cités (civitates, divisions administratives héritées du bas Empire romain), des évêchés, ou sur des subdivisions de ces unités : vigueries, ministeria, suburbia, c'est-à-

(12) Outre le testament de Roger le Vieux, voici la liste des accords internes à la famille comtale : 1- entre Pierre Raimond et son frère Guilhem (Liber Feudorum Major, éd. F. Miquel Rosell, Barcelone, 1945-1957, tome 2, acte n° 812) ; 2- serment du même Guilhem à Pierre Raimond (CT, 459 ; édité : HGL, V, 425) ; 3- entre Pierre évêque et Roger Bernard (HGL, V, 405) ; 4- premier serment de Roger Bernard à Pierre évêque (HGL, V, 408) ; 5- deuxième serment de Roger Bernard à Pierre évêque (HGL, V, 409) ; 6- entre Pierre (Raimond ?) comte et Raimond Guilhem (son neveu ?) (CT, 249, édité : HGL, V, 459) ; 7- entre Pierre Raimond et son fils Roger III, et Raimond fils de Béliarde (LFM, 812, 2° partie) ; 8- entre Pierre Raimond et Raimond fils de Béliarde (LFM, 813) ; 9- serment de Raimond fils de Béliarde à Rangarde (CT, 460, édité : HGL, V, 494) ; 10- serment de Roger III à Roger Bernard (HGL, V, 524).

(13) Le texte est donc certainement issu de la branche carcassonnaise de la famille (CT, 262, fol. 84 ; inédit), il n'est pas non plus daté.

(14) Dans son testament, Roger avait laissé la cité à Raimond, mais Bernard y détenait le château vicomtal ; Les fils de Raimond, Pierre Raimond et Guilhem (disparu jeune, vers 1035 ?) partagent la cité par moitiés. Plus tard, Pierre Raimond a un château (comtal ?) tandis que Raimond fils de Béliarde obtient le château vicomtal. Roger Ier de Foix prête serment pour Carcassonne à Pierre, l'évêque, mais reçoit lui-même serment pour la même Carcassonne de Roger III, le fils de Pierre Raimond.

dire des districts compris dans les comtés. Quand des châteaux apparaissent (Saissac, Minerve, Cintegabelle, Foix, Rennes, Queille, Kercorb), ils sont peu nombreux et ce sont d'anciennes forteresses publiques. Ce pouvoir des comtes se rattache à un ancien mode de gouvernement, dans le cadre de principautés post-carolingiennes. Ce pouvoir garde des attributs publics, il s'exerce dans le cadre de circonscriptions héritées de l'époque carolingienne, il conserve le monopole du droit de fortifier, il est garant de la justice.

Les années 1060

Le lignage comtal connaît une crise profonde dans les années 1060. Des signes de conflits se multiplient dans la région depuis le milieu du siècle. Le problème de la succession des vicomtes de Béziers et Agde a dressé les Carcassonne contre les seigneurs d'Anduze, alliés aux vicomtes de Narbonne⁽¹⁵⁾. Une grave affaire agite l'archevêché de Narbonne vers 1059, qui oppose le vicomte Bérenger et l'archevêque Guifred, fils d'un comte de Cerdagne⁽¹⁶⁾. Pierre Raimond de Carcassonne s'est alors allié à Guifred. Ce conflit se poursuit dans les années 1060, et met aux prises les deux héritiers de la vicomté de Narbonne, Bernard Bérenger et Raimond Bérenger⁽¹⁷⁾. Le comte Pierre Raimond a mené une guerre contre les vicomtes de Millau, parents des vicomtes de Narbonne⁽¹⁸⁾. Les troubles touchent aussi le Razès⁽¹⁹⁾ et la Cerdagne⁽²⁰⁾.

(15) CT, 470, édité : HGL, V, 415. Guilhem, le frère de Pierre Raimond aurait alors peut-être fait alliance avec le vicomte de Narbonne contre son frère (HGL, V, 427)

(16) La plainte de Bérenger contre Guifred est éditée : HGL, V, 476. Sur ces conflits, voir C. Amado, " Les pouvoirs et les parents autour de Béziers ", Hommage à Charles Higounet, Annales du Midi, 1990, p. 309-317.

(17) CT, 427, édité : HGL, V, 563 (avec une erreur de lecture : col. 564, ligne 24, il faut lire " Bernardum Berengarium " au lieu de " Raimundum Bernardum ").

(18) CT, 500, inédit. Liste d'otages que doivent envoyer Bérenger vicomte et Raimond son frère à Pierre Raimond, garants pour la forte somme de 10 000 sous.

(19) Guerre dès 1034 (HGL, V, 402), puis autour d'Alet avant 1059 (HGL, V, 500), puis vers 1063 condamnation des seigneurs de Mirepoix et Prouille (CT, 326, édité : HGL, V, 516).

(20) Les luttes pour la domination du Puymorens, entre le comte de Cerdagne et son vicomte, allié des comtes de Foix, sont analysées par P. Bonnassie, La Catalogne du milieu du Xe à la fin du XIe siècle, Toulouse, 1975-1976, tome 2, 619-624.

La recrudescence des hostilités permet de supposer un conflit assez généralisé dans les années 1050-1060 qu'on ne connaît que par quelques indices et qu'il est bien difficile de reconstituer. Se dessine néanmoins le contour de vastes coalitions, de ligues unies par des intérêts et surtout des adversaires communs. Il existe en Languedoc un clan anti-Carcassonne qui unit Narbonne, Millau et Anduze⁽²¹⁾. Pierre Raimond trouve alors appui auprès des comtes de Cerdagne, soutient l'archevêque Guifred et marie sa fille Adélaïde avec le comte Guillem Ramon. Les vicomtes de Cerdagne en guerre contre leur comte s'allient avec les comtes de Foix. C'est alors qu'entrent aussi en scène les Trencavel, par le mariage du vicomte Raimond Bernard avec Ermengarde, autre fille de Pierre Raimond.

La lignée issue de Roger le Vieux semble donc se déchirer. On ne sait rien sur de véritables conflits armés qui auraient opposés les descendants, mais presque tous les membres masculins du lignage carcassonnais disparaissent en ces années, Pierre Raimond puis très vite son fils unique Roger (III), Raimond fils de Béliarde, Roger de Foix, mais aussi Bérenger de Narbonne et ses deux fils, et peu après Arnaud de Comminges, Pierre de Foix et Bernard de Bigorre. Ils ne sont sans doute pas tous morts au combat, les armes à la main, mais le grand nombre des disparitions est troublant. Au seuil des années 1070, ne subsistent de la prolifique descendance de Roger le Vieux qu'un Roger en Comminges, un autre à Foix, et de la branche carcassonnaise Pierre et Bernard fils de Guilhem, dépossédés, et deux arrière-petites-filles de Roger, par les aînés, Adélaïde mariée à Guillem Ramon de Cerdagne, et Ermengarde épouse du Trencavel, sans oublier la vieille comtesse, veuve de Pierre Raimond, Rangarde de la Marche.

C'est alors qu'a lieu ce que l'on pourrait appeler le deuxième naufrage de la famille comtale carcassonnaise, la vente des comtés de Carcassonne et de Razès au comte de Barcelone Ramon Berenguer et à son épouse, Almodis de la Marche, sœur de Rangarde. Il s'agit d'un dossier très complexe de treize textes échelonnés de 1068 à 1070 qu'il est impossible de détailler ici. Ramon Berenguer a négocié successivement avec tous les ayants droit survivants pour acheter tous les droits sur les deux comtés. Il a désintéressé Pierre Guilhem et Bernard Guilhem avec une somme ridicule⁽²²⁾, acheté les prétentions de

(21) Avec quelques défections, au gré des tensions sur les héritages, ainsi Guilhem, frère de Pierre Raimond semble prendre le parti de Narbonne (voir plus haut, note 15), ou Raimond Bérenger de Narbonne qui s'allie aux Carcassonnais (voir note 17).

(22) Ce qui fait conclure à leur déchéance antérieure, dont on ne connaît la raison ; à moins que ce ne soit une condamnation imposée par Pierre Raimond à leur père Guilhem pour son alliance avec Narbonne (?).

Guillem Ramon de Cerdagne au titre de sa femme, obtenu l'accord de celle-ci puis de sa mère Rangarde. Mais la majorité des transactions fut opérée avec le couple Raimond Bernard-Ermengarde : au cours des sept accords successifs, ce dernier a remporté en tout pas moins de 4100 onces d'or⁽²³⁾.

Le comte de Barcelone a réussi à acquérir tous les droits de la branche issue de Raimond dans les comtés de Carcassonne, Razès, Couserans, Comminges, Narbonne et Toulouse, grâce à des négociations et de l'or. Le lignage carcassonnais était décimé, sans chef, déchiré de l'intérieur : il semble que les Catalans soient venus cueillir un fruit mur. La situation qui prévalait en Languedoc a facilité leur intervention, si elle ne l'a pas provoquée. Il est à souligner que toutes ces transactions ont été opérées sans aucun avis, ni consentement, gratuit ou monnayé, de la part de la branche fuxéenne⁽²⁴⁾.

On peut alors supposer une sorte de coup de poker de la part d'Ermengarde et de Raimond Bernard Trencavel. Dans ce contexte de crise entre prétendants à la légitimité plus ou moins équivalente, ils auraient en quelque sorte mis leurs droits à l'abri en les confiant aux Barcelonais⁽²⁵⁾. Paradoxalement, en les cédant, Ermengarde et Raimond Bernard les ont fait reconnaître et ont imposé leur prééminence sur une grande partie de l'héritage comtal, par rapport aux survivants des autres branches, en particulier de celle de Foix.

Le comte de Barcelone a effectivement acheté les deux comtés, les a intégrés à sa titulature et les a inclus dans son testament⁽²⁶⁾. Il est devenu seigneur supérieur des forteresses majeures ; pour la zone qui nous intéresse, nous avons conservé des serments pour La Bezole en Razès, Niort, Castelpor et Dourne en pays de Sault et Cintegabelle. Mais avec les troubles qui marquent

(23) La somme est exorbitante : en Catalogne au XI^e siècle, avec une once d'or on pouvait acheter dix chevaux de combat.

(24) Qui était pourtant très proche : Pierre Raimond était cousin germain de Pierre Bernard de Foix, qui ne meurt qu'en 1070.

(25) Il ne faut pas oublier qu'Almodis, la comtesse de Barcelone, était la tante d'Ermengarde

(26) Dans son testament, il cède à ses fils Carcassonne, Razès, le château de Laurac, et tout ce qu'il a dans le comté de Toulouse, en Minervois, en Narbonnais, en pays de Foix, en Comminges, en Sabartés, et dans tout autre honneur de Roger, comte de Foix, qu'il l'ait acquis par achat, par héritage de son père ou d'un autre parent, par donation, par accord ou de toute autre façon (LFM, acte n° 492, du 12 novembre 1076).

la fin du siècle en Catalogne (meurtre d'Almodis, mort du comte Ramon Berenguer Ier, assassinat fratricide entre ses deux fils, attaque almoravide), les comtes de Barcelone ultérieurs n'ont pas pu gérer effectivement les comtés, même s'ils ont tenté de les revendiquer à plusieurs reprises, et s'ils n'ont jamais oublié de les intégrer dans tous leurs testaments. Ce sont les Trencavel, sur place, qui, ayant obtenu la rétrocession en fief, ont tiré leur épingle du jeu. Cependant, jamais dans tout le XIIIe siècle, ils n'oseront relever le titre de comte, réellement acquis par les Catalans ; il ne prendront que celui de vicomte de Carcassonne et de Razès, complétant par là une titulature déjà bien fournie⁽²⁷⁾.

La fin du XIe et le XIIe siècle

À partir du milieu du XIe siècle, mais surtout à partir de l'apparition des Trencavel sur cette scène vers 1070, on constate très nettement une mutation dans la gestion du pouvoir : la société est devenue ce que l'on peut appeler une société féodale. Des seigneuries se sont constituées, basées sur des châteaux. L'enjeu pour les pouvoirs supérieurs devient donc le contrôle direct ou indirect de ces châteaux. Ce contrôle se fait par l'entrée en vassalité des châtelains, qui doivent prêter serment de fidélité à leur seigneur pour le château : celui-ci devient alors un fief. Dans son serment, le vassal s'engage à apporter aide et conseil au seigneur, et à lui rendre le château à toute semonce.

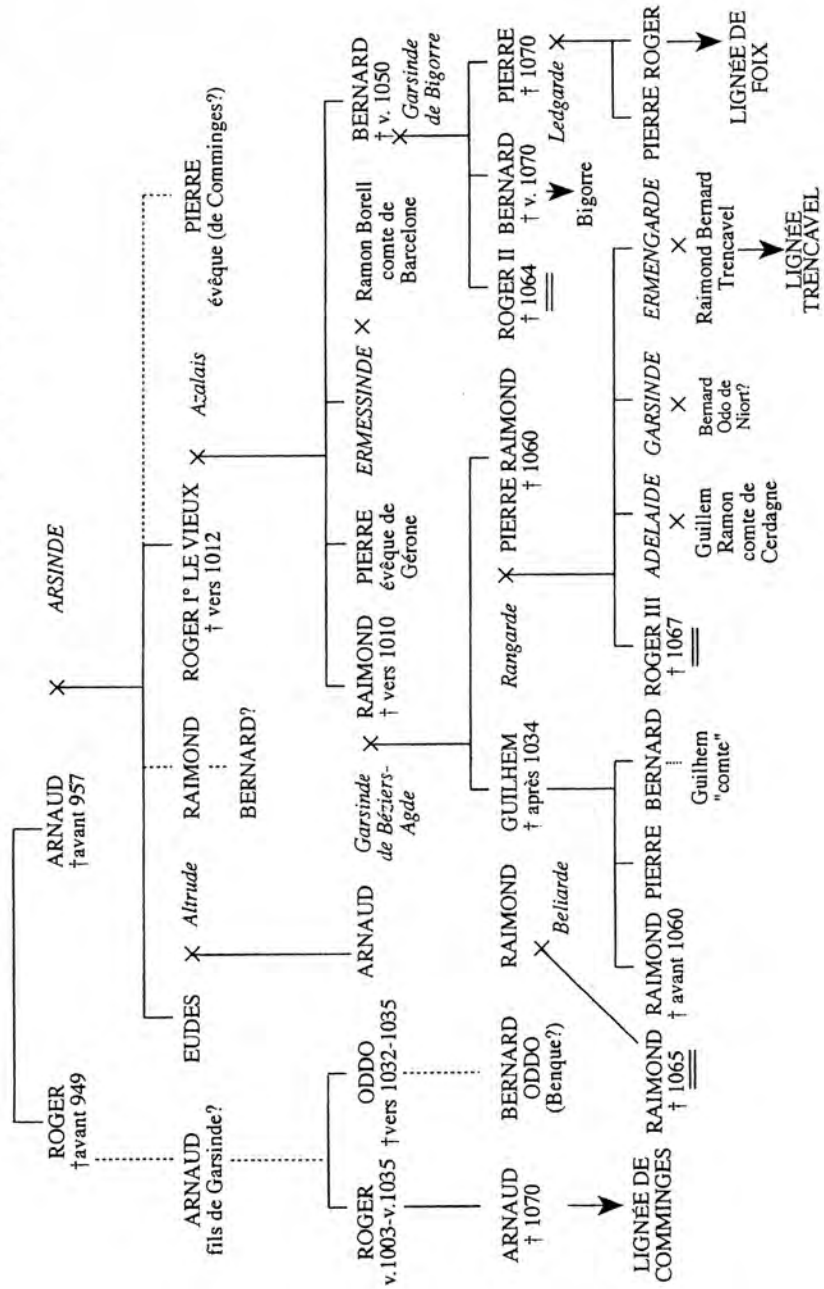
Le premier exemple dans la région d'entre Ariège et Aude est à situer vers 1063. La famille seigneuriale qui contrôlait Prouille et Mirepoix est condamnée pour des méfaits inconnus⁽²⁸⁾ à donner l'alleu (la pleine possession, le plein pouvoir) de ces deux castra aux comtes de Carcassonne qui les lui rétrocèdent en fief (une possession conditionnelle, un pouvoir médiat). Suit un serment de fidélité vassalique où le seigneur de Prouille et Mirepoix s'engage à ne pas prendre les deux châteaux à Roger III comte de Carcassonne et à sa mère Rangarde, à les aider si jamais ils étaient pris et à les leur rendre s'il parvenait à les reprendre à un usurpateur⁽²⁹⁾.

(27) Ils étaient vicomtes d'Albi depuis le Xe siècle ; ils contrôlaient aussi la vicomté de Nîmes avant l'an mil ; ils ont acquis les vicomtés de Béziers et d'Agde grâce à Ermengarde (petite-fille de ce Raimond, comte de Carcassonne mort jeune, qui avait épousé Garsinde, l'héritière de ces deux vicomtés).

(28) Donation " propter malum quod fecimus vobis ", CT, 326, édité : HGL, V, 516.

(29) CT, 343, édité : HGL, V, 517.

LES COMTES DE CARCASSONNE



Dans les domaines originels des Trencavel, Albigeois et Nîmois, on a conservé de tels serments en grand nombre dès les années 1020. Ce décalage chronologique peut être dû à un simple hasard de la conservation des textes, ou plutôt à un réel retard dans le processus de féodalisation, les comtes de Carcassonne ayant conservé plus longtemps un pouvoir fort de type public en Carcassès et Razès. La mutation féodale s'est donc opérée ici dans les soubresauts de la disparition d'une famille comtale, et d'un conflit assez généralisé bien que difficile à appréhender. Le changement cependant est clair : à partir du dernier tiers du XI^e siècle, ce sont les châteaux les centres de pouvoir, toutes les dominations supérieures reposent sur le contrôle de ces points forts et des familles qui les détiennent⁽³⁰⁾.

Que se passe-t-il dans la région qui est l'objet de notre propos, le nord-est de l'actuelle Ariège ? Tout d'abord, un accord est enfin trouvé entre les deux branches, carcassonnaise et fuxéenne, de l'ancienne famille comtale en 1095 : un accord entre Roger II comte de Foix et sa "cousine" Ermengarde et le fils de celle-ci Bernard Aton⁽³¹⁾. Roger reconnaît définitivement le pouvoir des Trencavel sur Carcassonne et le Razès, sur les deux comtés avec tous leurs châteaux, terres, bois, abbayes et églises, et abandonne toute prétention de sa part⁽³²⁾. La rupture est nette avec le mode de gestion du pouvoir de la première moitié du XI^e siècle : on définit maintenant clairement des aires de domination. Malgré les droits auxquels il aurait pu prétendre en vertu des accords antérieurs (ceux de la première moitié du siècle), Roger reconnaît qu'il lui serait impossible dans le nouveau contexte d'exercer un véritable contrôle sur la terre de ses cousins. On institue donc deux aires de domination séparées : Carcassonne et Razès, ainsi que Kercorb et Queille, reviennent définitivement à Ermengarde et à ses descendants. On n'a pas conservé de reconnaissance symétrique de la part d'Ermengarde, mais ce premier texte du 21 avril 1095 est complété par un second, du 22 avril. Roger y reconnaît qu'il ne peut aliéner les terres qu'il dirige, si ce n'est à Ermengarde et à ses successeurs. De même, s'il mourait sans descendant, tout irait à Ermengarde ; tout, c'est-à-dire la part de Roger, qui nous est incidemment dévoilée : il s'agit de son honneur dans les comtés de Toulouse, Comminges et Couserans⁽³³⁾.

(30) Voir la carte, p. 000, où sont situés tous les châteaux pour lesquels on a conservé un serment aux Trencavel dans le XII^e siècle.

(31) Le mari d'Ermengarde et père de Bernard Aton, Raimond Bernard, est mort depuis environ 1074.

(32) CT, 261, édité : HGL, V, 734 (I).

(33) CT, 347, édité : HGL, V, 736 (II). Il est à noter qu'on ne désigne toujours pas nommément le comté de Foix, alors que les comtes qui y gouvernent semblent autonomes depuis au moins un siècle.

La partition qui s'est pérennisée n'est finalement pas très différente de celle qu'avait définie Roger le Vieux dans son testament : Carcassonne et Razès d'un côté, le sud de Toulouse (Foix), Comminges et Couserans de l'autre. Après de nouvelles dissensions, l'accord est renouvelé, dans les mêmes termes, en 1125⁽³⁴⁾. Le partage est parachevé en 1151, lors du mariage de Cécilia, la fille de Raimond Trencavel avec Roger Bernard de Foix. Le vicomte constitue une dot et cède aux Fuxéens sa part de la forêt de Boulbonne et tous les droits qu'il conservait vers Mirepoix et Pamiers⁽³⁵⁾.

La féodalisation du pouvoir a donc fixé des dominations déjà définies dans le cadre antérieur, du début du XI^e siècle, mais qui n'était alors pas pensées en termes de principautés homogènes. L'essentiel pour ces grands seigneurs, comtes et vicomtes, est désormais de se faire prêter serment pour les châteaux, serment qui entraîne l'entrée en vassalité du seigneur châtelain qui le prête et qui reconnaît ainsi un pouvoir supérieur, serment qui donne le statut de fief au château en question, avec en particulier le devoir pour le vassal de rendre le château à toute semonce du seigneur supérieur. Cela entraîne à partir de la fin du XI^e siècle et pendant tout le XII^e, une lutte entre les comtes et les vicomtes pour se faire prêter serment pour chacun des châteaux, pour faire entrer dans sa vassalité et sa fidélité les différents lignages seigneuriaux. Cette lutte est particulièrement vive dans la zone de contact entre les deux aires de domination : l'enjeu pour les Trencavel est de continuer à dominer les anciennes extensions du Razès dans le comté de Toulouse, essentiellement Mirepoix, le Kercorbès et le pays de Queille ; pour les comtes de Foix, il s'agit de faire coïncider leur domination avec l'ancien comté carolingien et le diocèse de Toulouse, voire de l'étendre vers le Razès.

On peut tenter de dresser un tableau des destinées de ces diverses terres au cours du XII^e siècle. Certaines sont incontestablement restées au pouvoir des seigneurs de Carcassonne, comtes d'abord puis vicomtes. Il s'agit essentiellement du Razès, avec sur sa frange la plus occidentale des châteaux autour

(34) CT, 348, édité : HGL, V, 926 (I) ; et CT, 373, édité : HGL, V, 928 (II).

(35) Texte inédit, Bibliothèque Nationale, Collection de Doat, volume 167, fol. 73-75. Le contenu exact de cette dot pose quelques problèmes : elle comprend le castrum de Cintegabelle, bien connu, mais aussi celui de "Montalt", dont on ne sait s'il s'agit de Montaut dans l'Ariège ou de Monthaut dans l'Aude (on possède pour ce dernier de nombreux serments aux Trencavel dans la première moitié du XII^e siècle). Par ailleurs, il est difficile de comprendre d'où le Trencavel tient sa moitié de la forêt de Boulbonne (la branche de Carcassonne ne semble jamais avoir eu de droit dessus). Dernière question : la nature et la localisation des droits cédés vers Mirepoix et Pamiers (le texte dit que le vicomte donne tout son "dominium de colle de Alsapans usque ad Aregium" ; C. Pailhès localise cette colline entre la Vixiège et l'Hers, probablement à la limite nord de la commune de Mirepoix ou vers Lapenne, voir "Le jeu du pouvoir en comté de Foix...", op. cit., p. 116).

d'Alaigne, de La Bezole, de Tourneboux, et des deux pays qui lui sont rattachés, celui de Kercorb et celui de Queille. Razès, Kercorb et Queille font partie de l'héritage de Raimond en 1002, sont mentionnés par l'inventaire non daté, et par les renoncements des comtes de Foix de 1095 et 1125. Queille fait l'objet de plusieurs serments aux vicomtes et aux seigneurs d'Alaigne jusqu'au dernier quart du XIIe siècle⁽³⁶⁾. L'étendue du pays qui en dépend, le ministerium Coliense, n'est en revanche jamais définie. Pour le Kercorbès, nous possédons une liste assez précise au XIIe siècle : en dépendent les châteaux de Chalabre et Villefort, le val d'Amour, les villae de Sainte-Colombe, La Calmette, Rivel, Montjardin⁽³⁷⁾. La vieille forteresse publique de Kercorb⁽³⁸⁾, sous laquelle fut fondée l'abbaye de Camon, semble avoir été remplacée dans le courant du XIIe siècle par le castrum de Balaguiet. Le tout est encore en possession des Trencavel au début du XIIIe siècle⁽³⁹⁾. Caudeval, qui a été une extension du Kercorbès, est plus disputé. Les Foix y ont des droits, ce dont témoigne une impignoration du comte Pierre Bernard au XIe siècle⁽⁴⁰⁾, et la dot de Roger III pour sa fille Braidimenda en 1131⁽⁴¹⁾. Raimond Trencavel exclut Caudeval de deux transactions sur le pays de Kercorb en 1154 et 1167⁽⁴²⁾, mais son fils Roger l'inclut dans le douaire qu'il assigne à sa femme Adalaïs⁽⁴³⁾.

Les possessions dévolues à Bernard dans le testament de Roger le Vieux ne semblent jamais avoir quitté le patrimoine des comtes de Foix : le Dalmazanes, Pamiers (ancien Podanaguès ?), Belpech (ancien Agarnaguès). Dun qui n'était pas cité dans l'acte de Roger paraît aussi appartenir à la branche fuxéenne au moins dès le milieu du XIe, malgré la mise en gage de 1095.

(36) C. Pailhès mentionne cependant le texte d'un serment aux comtes de Foix pour Queille et Roquefixade au XIe siècle (article cité, p. 117).

(37) Dans une impignoration en 1167, CT, 547, édité : HGL, VIII, 271.

(38) Le site originel de Kercorb a peut-être été retrouvé dans le bois de Roubichoux, hameau de la commune de Sonnac-sur-l'Hers (renseignement transmis par l'Association des Compagnons de Roubichoux, que nous remercions).

(39) Impignoration en 1201 (HGL, VIII, 467).

(40) CT, 555, fol. 216v, inédit (impignoration qui met en jeu des membres de la famille seigneuriale d'Alaigne).

(41) Elle épouse alors Guilhem d'Alaigne ; son père lui donne la moitié de son honor de Caudeval (CT, 553, édité : HGL, V, 980).

(42) Dans son premier testament (qui n'a pas été définitif) en 1154 : CT, 550, édité : HGL, V, 1171 ; et dans l'impignoration de 1167 (CT, 547, édité : HGL, VIII, 271).

(43) En 1171 : CT, 346, édité : HGL, VIII, 278.

On ne sait si ce fut le cas pour Dun, mais il est certain en revanche que les comtes de Foix ont acquis des territoires qui avaient été confiés à la branche carcassonnaise, Cintegabelle, peut-être Montaut, Laroque et Mirepoix. Le château de Cintegabelle est clairement dans la part de Raimond en 1002, et son lointain successeur, le vicomte Bernard Aton IV (vers 1074-1129), reçoit des serments, mais le château passe à Foix en 1151, de même que Montaut ou Monthaut. Laroque et le pays d'Olmes sont mentionnés dans l'inventaire des comtes de Carcassonne au XI^e siècle, puis ils sont aux Trencavel qui reçoivent des serments jusqu'au milieu du XII^e siècle, mais ils tombent brièvement dans l'escarcelle des comtes de Foix avant d'être compris, en même temps que Mirepoix, dans la seigneurie créée pour Guy de Lévis. Ce dernier château connut une histoire plus heurtée puisqu'il est attesté alternativement à Foix et aux vicomtes, jusqu'au testament de Roger I^{er} de Béziers en 1150 qui accuse les comtes de lui avoir injustement usurpé le castrum.

L'affaire de Mirepoix est compliquée par l'intrusion dans ce dossier de la famille des seigneurs d'Alaigne, en Razès. Ils sont dans l'entourage des Trencavel au XII^e siècle, mais un Guilhem d'Alaigne épouse une fille du comte de Foix. On ne sait comment une partie de leurs archives fut intégrée au cartulaire des Trencavel : un testament de 1159 et surtout un grand nombre de serments qui montrent qu'ils contrôlent une partie du pays de Sault (Niort, Belfort et Castelpor), Rennes, Routier, Tourneboux, Queille, Monthaut et Mirepoix. Ils font serment aux Trencavel pour ces châteaux, et en reçoivent eux-mêmes d'autres petits seigneurs⁽⁴⁴⁾. Cette famille seigneuriale semble jouer le même rôle entre Trencavel et Foix que la famille des seigneurs de Laurac entre Trencavel et Toulouse, et au niveau supérieur que les Trencavel eux-mêmes entre Toulouse et Barcelone : un jeu de balance visant à acquérir, conserver, étendre leur autonomie entre deux pouvoirs supérieurs voisins et concurrents, en reconnaissant tour à tour le plus faible ou le plus pressant des seigneurs. C'est la féodalisation profonde des rouages de la société et des mécanismes du pouvoir qui a rendu possible ce nouveau type d'action politique.

Les origines de la seigneurie des Trencavel entre Pamiers et Limoux sont donc doubles. Elle s'enracine dans un premier XI^e siècle, dans les conflits et partages internes à la famille carcassonnaise, dans un pouvoir de nature encore publique, dont les Trencavel réussirent à conserver l'héritage grâce à la vente des droits à Barcelone. Elle se développe ensuite à la fin du XI^e et au XII^e siècle dans un contexte nouveau, dans une lutte pour le contrôle des châteaux, où les vicomtes n'ont pas toujours su conserver face aux comtes tous les acquis du siècle précédant.

(44) Leur importance est symbolisée par le titre de vicomte qu'ils prennent parfois (en 1145 : CT, 222, édité : HGL, V, 1077 ; en 1173 : CT, 225, inédit).